

COMMUNIQUÉ DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

À la suite de l'arrêté no 2020-4303 de la juge en chef du Québec et du Ministre de la justice en date du 31 août 2020, la suspension des délais de procédure civile décrétée le 15 mars 2020 est désormais levée.

Par conséquent, les délais de procédure suspendus le 15 mars dernier recommencent à courir à compter du 1^{er} septembre 2020.

Nous continuons à encourager le dépôt des procédures et des sources par la voie électronique auprès de la greffière du Tribunal des professions, Mme Dalila Gaoua, à l'adresse suivante : dalila.gaoua@justice.gouv.qc.ca.

En terminant, nous réitérons la possibilité de participer à une audience en personne ou semi-virtuelle et vous prions d'en informer la greffière à l'adresse mentionnée ci-dessus préalablement à l'audition afin qu'un lien web avec les informations d'usage nous soient fournis en temps opportun.

Merci de votre collaboration.
